



ÉLECTRICITÉ AUTONOME FRANÇAISE

BP 48

92 357 Le Plessis-Robinson

www.federation-eaf.org

Tél : 01.46.30.28.28



La Fédération EAF

▶ **La Fédération EAF regroupe les producteurs autonomes d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelable** : petite hydraulique en majorité, éolien et solaire.

▶ Elle regroupe environ la moitié des petits producteurs d'hydroélectricité français. A ce titre, elle est un organisme représentatif, interlocuteur privilégié des services de l'Etat, des pouvoirs publics régionaux et locaux, ainsi que d'EDF et des instances européennes.

▶ La Fédération EAF intervient auprès des parlementaires nationaux et européens à l'occasion du vote des lois concernant le secteur d'activité de ses membres et est consultée sur la mise en place des mesures réglementaires.

▶ Avec environ 700 membres et plus de 600 MW installés, la Fédération est particulièrement présente dans les massifs montagneux : Massif central (135 producteurs), Alpes (120), Pyrénées (90), Vosges (50), Franche-Comté (40)

▶ 46% des centrales ont une puissance installée de moins de 300 kW, 33% une puissance de 300 à 1000 kW et 21% une puissance supérieure à 1000 kW.

▶ Elle est membre d'EREF, fédération européenne des énergies renouvelables.

L'hydroélectricité en France

▶ L'énergie hydraulique constitue la seconde source de production d'électricité en France et, avec environ 12% de la production totale, occupe à ce titre une place incontournable dans le mix énergétique français, après le nucléaire (78,1%), et devant le thermique (10,5%). La production varie selon les aléas de l'hydraulicité (60,9 TWh en 2006)

▶ Sa contribution en terme de puissance installée est un peu plus importante : elle est de 25,4 GW, soit 22% de l'ensemble des centrales contribuant à l'alimentation des réseaux publics d'électricité

▶ **La petite hydraulique représente en France environ 1.500 MW installés.**

▶ **Des perspectives de développement qui méritent d'être encouragées**, avec un potentiel de 7 TWh supplémentaires d'ici 2015 dont

- 4,6 pour les projets neufs (dont 3 pour la petite et pico-électricité)
- 2 TWh par optimisation des installations existantes
- 0,4 TWh par turbinage des débits réservés



▶ **Une profession prête à investir sans incidence pour les finances publiques**

Les points forts de la petite hydroélectricité

▶ **Une énergie produite et consommée localement** : elle est transportée sur de courtes distances, les pertes en ligne sont par conséquent limitées.

▶ **Des retombées économiques significatives au niveau local** (fiscalité, emploi, sous-traitance), en particulier dans des zones rurales ou de montagne.

▶ **Une contribution à la lutte contre le changement climatique** : une centrale de 1000 kW permet d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère de 3000 tonnes de CO₂ et de 400 tonnes de cendres, ainsi que l'importation de 350 tonnes de pétrole.

Les enjeux

▶ La Fédération agit auprès des acteurs institutionnels et du marché de l'énergie pour permettre aux producteurs de **répondre aux objectifs fixés à la France en matière d'énergies renouvelables par la réglementation européenne** (23% d'ici 2020) :

- par une adaptation du cadre législatif et réglementaire aux réalités écologiques et basées sur des expertises scientifiques fiables.
- par la mise en place des conditions d'un marché de l'électricité verte loyal et non-discriminant dans un contexte de libéralisation du secteur électrique et de disparition à court terme de l'obligation d'achat.

▶ **Le Grenelle de l'Environnement a donné l'opportunité à la Fédération EAF de transmettre aux pouvoirs publics plusieurs propositions** (allègement des procédures, moratoire sur certaines, obligation de distribution d'électricité verte par les fournisseurs...) tout en témoignant de la volonté des producteurs de s'inscrire dans **une démarche environnementalement responsable** (labelisation, centrales HQE...).